



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 25 JUIN 2021

AVIS A LA BATELLERIE

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le règlement général de police de la navigation intérieure,

VU l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière La Sarthe,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2020 portant délégation de signature, en matière administrative, à Monsieur Bernard Meyzie, Directeur départemental des territoires de la Sarthe.

VU le code des transports et notamment son article R.4241-38 du décret n° 2013-253 du 25 mars 2013.

VU la demande formulée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation du triathlon de Sablé-sur-Sarthe.

Considérant que pour sécuriser les participants du Triathlon de Sablé-sur-Sarthe du 27 juin 2021,

Les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation et le stationnement des bateaux sur la rivière La Sarthe sont interdits à Sablé-sur-Sarthe entre l'affluent l'Erve et l'Espace Henri Royer, le dimanche 27 juin 2021 de 10h00 à 11h00, de 11h45 à 13h00 et de 14h30 à 16h00.

Seules les embarcations nécessaires à l'organisation et à la sécurité de cette manifestation, seront autorisées à naviguer dans cette zone.

Les organisateurs seront responsables du balisage de la zone interdisant l'accès aux bateaux, la manifestation se déroulera sous leur entière responsabilité.

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental
des territoires de la Sarthe


Bernard Meyzie